



Bulletin Municipal



Décembre
2019

Mot du Maire

Chers Urvillaises et Urvillais

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous par le biais du bulletin municipal qui est un condensé d'informations sur les actions menées par l'équipe municipale et sur la vie associative au sein de la commune.

Ce douzième bulletin de la mandature 2014-2020 qui prendra fin en mars prochain s'est enrichi de pages supplémentaires pour la dernière parution. Un grand merci aux membres du conseil municipal qui ont collaboré à la rédaction et distribution de ces bulletins.

Les dimanches 15 et 22 mars 2020, auront lieu les élections municipales et dans un même temps le conseil communautaire Cingal Suisse Normande sera renouvelé. En l'absence d'un accord local, souhaité par plusieurs communes, le nombre et la répartition des conseillers communautaires sont fixés par arrêté préfectoral à 59 membres, soit pour Urville un seul conseiller Titulaire et un suppléant.

Depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au jour des élections les opérations de communications sont très encadrées. Afin d'éviter toutes procédures, il est recommandé au maire qu'il soit ou non candidat, d'être vigilant dans l'organisation des cérémonies, discours, propos ou articles publics qui pourraient être assimilés à de la propagande électorale. Je resterai donc vigilante.

Sans surprise, comme l'an passé, 2019 tant au niveau communal qu'intercommunal, fut une année très animée par de nombreuses activités. Je m'attarderai sur un seul sujet : l'urbanisme. Deux lotissements sont en cours de création et s'achèveront sur 2020-2021. Toutes ces constructions participent au développement de la commune et au maintien des écoles sur notre territoire.

Cependant, dans le cadre du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui est en cours d'élaboration et de consultation, l'évolution de notre commune sera limitée à une trentaine de constructions pour les 20 prochaines années. Le projet de zonage pour la commune d'Urville n'apparaît pas satisfaisant et a reçu un avis défavorable du conseil municipal. Ce PLUi ne fait pas non plus consensus auprès d'autres communes de l'intercommunalité comme vous avez pu le lire dans la presse. N'hésitez pas à participer aux réunions publiques et à vous exprimer.

Je terminerai par cette bonne nouvelle, l'arrivée prochaine de la fibre sur notre commune, un article y est consacré dans ce bulletin.

J'adresse un remerciement particulier à l'ensemble des représentants et toutes les personnes des services du Conseil départemental qui au cours de ce mandat nous ont accompagnés au niveau technique, financier et culturel sur de nombreux dossiers d'aménagement de voirie, la rénovation de tous les bâtiments communaux et en particulier l'église. Je remercie très sincèrement les membres du Conseil municipal, toutes les personnes, et les associations qui depuis de nombreuses années ont œuvré bénévolement à mes côtés pour faire d'Urville un village où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à toutes et tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année entourés de vos proches, amis et familles, que 2020 vous apporte joie et bonheur.

Nicole Goubert

SOMMAIRE

Mot du Maire

Compte rendu des conseils municipaux

Travaux engagés

Recensement 16-25 ans

Inscription sur les listes électorales

La fibre optique arrive à Urville

Prévention monoxyde de carbone

Ecole du Roselin

Vie des Associations

Aide activités extra-scolaires

Informations pratiques



Compte rendu des conseils municipaux

Conseil du 3 Juin :

Travaux : choix entreprise Marais pour la rénovation de la façade de la mairie pour un montant de 19375€ HT.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le conseil émet des réserves quant à la forte bipolarisation du territoire de la CdC de manière exclusive autour des communes de Bretteville sur Laize et le Hom.

Révision du Schema d'Orientation Territorial (SCOT) de Caen : débat sur le projet. Le conseil émet un avis favorables assorties de réserves quant aux efforts demandés aux communes rurales vis-à-vis de Caen et son agglomération.

Travaux RD131 : démarrage des travaux d'aménagement et de sécurité.

Conseil du 8 juillet :

Aménagement du parking de l'ancienne école : présentation du projet de permis d'aménager de 3 parcelles constructibles.

Répartition des sièges de Conseiller Communautaire : chaque commune de la CDC doit se prononcer par délibération sur le nombre de sièges qui seront mis en place lors du renouvellement du conseil communautaire. Le conseil municipal opte pour l'accord local à 66 sièges. La décision dépendra du vote de l'ensemble des communes de la CdC.

Marché Publics : désormais toutes les procédures supérieures à 25000€ HT doivent être dématérialisées. Les communes doivent être équipées d'un profil acheteur.

Conseil du 23 septembre :

Cession de Terrain le long de la RD132 : le conseil municipal émet un avis favorable pour la régularisation de la cession d'une bande de terrain de 95m² à la commune suite à une construction nouvelle.

Subvention pour les activités sportives et culturelles : le conseil renouvelle la prise en charge d'une participation forfaitaire de 30€ par enfant.

SPIC : adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement Collectif 2018.

Piste Cyclable : présentation de l'avant-projet.

Conseil du 7 novembre :

Rapport de la CLECT : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. La compensation versée par la CdC à la commune d'Urville au titre de l'année 2019 s'élève à 24290€.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : une opération a été lancée au niveau de la CdC afin de lutter contre la précarité énergétique et favoriser la rénovation énergétique des logements. Le conseil décide de s'associer et de compléter le dispositif mis en place par la CdC en accordant une prime énergie de 300€ (limité à 4 dossiers par an pendant 3 ans) pour les ménages très modestes. De plus, suite au diagnostic réalisé concernant les anciennes cités minières, le conseil décide d'accorder une aide de 2000€ par dossier (limité à 1 dossier par an pendant 3 ans) pour les familles très modestes.

Projet d'implantation d'un distributeur de pain : un porteur de projet a sollicité la mairie pour l'implantation d'un distributeur sur le territoire de la commune. Le conseil n'émet pas d'opposition mais souhaite avoir des informations complémentaires et rencontrer le porteur de projet.

Aide au chauffage (CCAS) : le conseil valide la proposition du CCAS d'accorder 40€ pour une personne seule et 60€ pour un couple. L'aide concerne les habitants de plus de 65 ans. La commission propose également d'étendre cette aide à des familles et des jeunes en difficulté. Cette proposition est approuvée.

Prime au personnel : une prime exceptionnelle est accordée au titre de l'année 2019 pour le personnel titulaire. Le conseil décide d'accorder une subvention de 160€ pour un employé sous contrat TEF afin de l'aider à financer son permis de conduire.

PLUI, présentation d'une proposition de zonage : le conseil donne un avis défavorable à la proposition transmise par la CdC.

SPANC : présentation du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'assainissement Non Collectif 2018.

Travaux engagés

Aménagement RD131 : Les travaux d'aménagement de la chaussée et de sécurité réalisés en partenariat avec le conseil départemental se sont achevés dernièrement avec la pose des radars pédagogiques qui complètent efficacement le dispositif. On peut déjà constater le respect par la plupart des automobilistes de la signalisation en place et un ralentissement notable de la vitesse.

Aménagements de la mairie : Après l'aménagement intérieur et les travaux d'accessibilité, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation de la façade. Le montant s'élèvera à 15 363€, déduction faite d'une subvention de 6263€ du Conseil Départemental et de 3424€ de la récupération de TVA. Ces travaux débuteront courant janvier si la météo le permet.

Restauration de l'église : L'ensemble des travaux débutés depuis 2016 suite à des problèmes d'humidité et de moisissures est en cours d'achèvement, reste l'électricité. Ces travaux ont nécessité l'intervention de plusieurs artisans de talent spécialisés dans la restauration du patrimoine : boiseries, tableaux, sculptures et quelques artisans locaux en maçonnerie, électricité et couverture.

Le coût de ces travaux s'élève à 158 989€. Ils ont été en partie financés grâce à des subventions de 35 234€ du Conseil Départemental,

de 5 000€ de Réserve Parlementaire, de 5 100€ de l'Association de la Restauration de l'Eglise et de 1 000€ de la Fondation du Patrimoine pour encouragement. Le reste à charge pour la commune est donc de 86 575€ après récupération de 26 080€ de TVA.

Un très grand merci à toutes celles et ceux qui ont soutenu ou participé à cette belle réalisation. Début 2020, vous serez conviés à une visite des lieux en présence des intervenants qui ont réalisé les travaux.

Réhabilitation de l'ancien groupe scolaire : Le projet de la réhabilitation des bâtiments de l'ancien groupe scolaire est en cours. Le coût prévisionnel des travaux en cours de finalisation. Une subvention de l'Etat d'un montant de 89 600€ est accordée au titre de la DSIL.

Voie piéton-vélo : Les levés topographiques ont été réalisés. L'avant-projet reste à finaliser et les acquisitions foncières seront lancées prochainement. Le coût prévisionnel de l'opération est de 450 000€ HT. Une subvention de 72 000 € a été accordée par la Région et une de 132 000 € par l'Etat au titre de la DSIL.

Information recensement obligatoire des 16-25 ans



Tous les jeunes Français ayant atteint l'âge de 16 ans, les filles comme les garçons, doivent se faire recenser à la mairie du domicile. Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (dont le permis de conduire).

Lors du recensement, une déclaration sera complétée à la mairie sur laquelle sont indiqués les informations suivantes :

- votre nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), vos prénoms, votre date et lieu de naissance, ainsi que les mêmes éléments concernant vos parents,
- votre adresse,
- votre situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Quand vous viendrez vous faire recenser, soyez munis de :

-votre pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française)

-du livret de famille

- d'un justificatif de domicile.

Si le jeune est atteint d'un handicap ou d'une maladie invalidante, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il doit présenter sa carte d'invalidité ou certificat médical délivré par un médecin agréé auprès du ministre de la défense.

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif au bureau du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais, vous êtes en irrégularité.

Vous serez sanctionné par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales à 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (baccalauréat ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Inscription sur les listes électorales

Faut-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?

Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative. Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020. Pensez à vérifier que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales avant.

Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

Les prochaines élections sont les élections municipales, qui se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) les inscrit automatiquement sur les listes électorales. Cela concerne :

- les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ;
- les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;
- les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

Plus d'information sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/L-inscription-sur-les-listes-electorales>

La fibre optique arrive à Urville !

Souvent comparé à l'arrivée des réseaux de gaz ou d'eau, le projet Fibre Calvados-Normandie représente le plus vaste chantier de la décennie. Piloté par le Département, il mobilise d'importants investissements tant publics – répartis entre le Département, la Région, l'État et l'Union européenne – que privés, apportés par COVAGE, le délégataire de service public.

Son déploiement est actuellement en cours dans notre commune.
Déploiement de la fibre dans la commune : Avant de pouvoir souscrire une offre fibre auprès d'un opérateur télécom, plusieurs étapes devront être franchies.

Explications :

ETUDES	TRAVAUX	ARRIVEE DES OPERATEURS	RACCORDEMENT POSSIBLE
VÉRIFICATION des adresses de chaque logement	Durée indicative 6 à 9 mois	Durée réglementaire 3 mois	Après la commercialisation, dès que vous le souhaitez
REPÉRAGE DES RESEAUX aériens et souterrains existants (téléphonique et électrique)	INSTALLATION des armoires de rue	OUVERTURE DU RÉSEAU à la commercialisation	SOUSCRIPTION d'une offre auprès d'un des opérateurs présents sur le réseau
RÉALISATION DES TRACÉS définitifs du déploiement du futur réseau fibre	DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE en aérien (sur des poteaux existants) ou en souterrain (dans des fourreaux existants ou dans de nouvelles tranchées).	ACTIVATION des offres d'opérateurs	INSTALLATION d'une prise terminale optique dans votre logement
<i>Cette étape qui poursuit en bureau d'études, est la moins visible, mais elle est longue et complexe.</i>	<i>Suivant les secteurs et la complexité des travaux, les interventions pourront prendre plus ou moins de temps</i>	<i>Dès l'ouverture à la commercialisation et pendant 3 mois, les opérateurs peuvent renseigner les habitants sur les prix et le contenu de leurs offres. Ils ne pourront commercialiser les offres qu'à l'issue des 3 mois (délai de prévenance imposé par l'ARCEP)</i>	

Le raccordement : Pour bénéficier des avantages de la fibre, vous devez souscrire un abonnement auprès d'un opérateur présent sur le réseau Fibre Calvados-Normandie. Cette démarche déclenchera le raccordement de votre logement, qui va du domaine public jusqu'à l'intérieur du logement ou des locaux professionnels.

Raccordement à la fibre : Lorsque les foyers ou entreprises décident de souscrire à un abonnement, une dernière section de fibre doit être déployée depuis le Point de branchement optique (PBO) le plus proche, jusqu'à l'intérieur du logement. Ce raccordement final est réalisé par CO-VAGE ou par le fournisseur d'accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement, dans un délai de 4 à 8 semaines.

Source : <https://www.fibre-calvados.fr/>

Les raccordements longs : Pour les habitations plus éloignées du PBO où des travaux plus complexes sont nécessaires, les équipes de COVAGE s'engagent à intervenir dans un délai de 6 mois maximum. Ces foyers seront identifiés comme « Raccordable sur demande ».

La collecte – le réseau structurant : Pour que la fibre optique parvienne jusqu'à votre domicile, un réseau structurant est nécessaire. Il permet notamment de collecter le trafic des nœuds principaux, appelés Centraux Optique.

Déjà réalisé, ce réseau s'étend sur l'ensemble du Calvados et représente un linéaire de près de 1 000 kilomètres. Son tracé répond à des considérations :

-Fonctionnelles, via le raccordement de 450 sites prioritaires liés au

développement économique, à l'enseignement, à la santé, à la culture, au social, les 150 zones d'activités, et 180 000 foyers ;
 -Opérationnelles, avec un démarrage progressif des travaux ;
 -Économiques, à travers l'obligation du déploiement prioritaire dans les communes comptant plusieurs centaines de foyers, dans le but d'attirer les opérateurs.

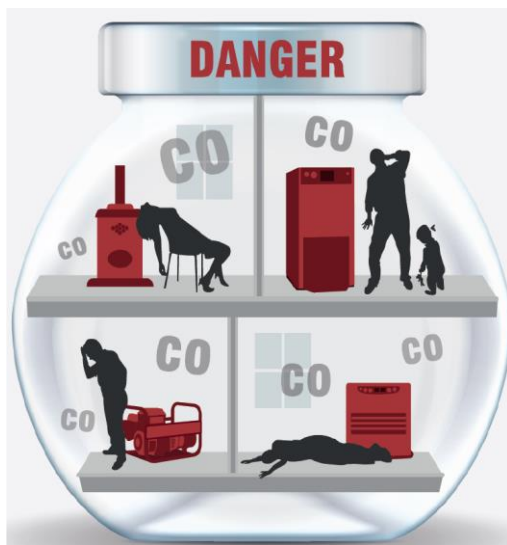
La distribution : Le réseau structurant maillant le territoire étant finalisé, il s'agit ensuite de déployer la fibre au plus près des bâtiments, afin de permettre le raccordement des foyers et des locaux professionnels. Pour réduire les coûts et les délais, la fibre em-

prunte – tant que cela est possible – les supports des réseaux électriques ou téléphoniques existants.

Déploiement de la fibre en façade de bâtiment : Dans certains cas, la pose de câbles de fibre optique en partie privative est inévitable. Pour y accéder Covage et le Département proposent aux propriétaires concernés de signer une "convention de passage". Elle autorise le déploiement du câble optique le long d'une façade, dans une parcelle privée ou dans les colonnes montantes des immeubles. Donner votre autorisation, c'est combattre la fracture numérique et contribuer au déploiement du réseau public d'Internet très haut débit, particulièrement attendu dans les communes du Calvados.

Gaz incolore, inodore, toxique et mortel

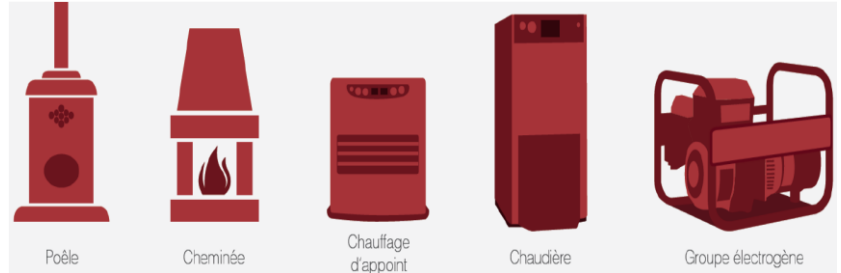
Les bons conseils – Les bonnes pratiques – Les bons gestes



1ère cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel : « gaz de ville »).

Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

Les appareils qui peuvent dégager du monoxyde de carbone



SE PROTÉGER : AGIR SUR LES APPAREILS A COMBUSTION

Avant l'hiver,

- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude,
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Pour votre sécurité, faites réaliser ces opérations par un professionnel qualifié.

Toute l'année,

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité,
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...),
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos (logement, sous-sol, cave, garage, ...) des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

SE PROTÉGER : AGIR SUR SON COMPORTEMENT

Des pratiques de bon sens,

Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié), Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

Pour votre bien-être et votre santé, laissez respirer votre logement.

SE PROTÉGER : FAIRE LES BONS GESTES

En cas de soupçon d'intoxication au CO,

- Premiers symptômes :
 - Maux de tête
 - Vertiges
 - Nausées
 - Vomissements
- Aérez immédiatement les locaux,
- Evacuez rapidement les lieux,
- Appelez les secours :

N° D'URGENCE	
15	SAMU
18	Sapeurs pompiers
112	Numéro d'appel d'urgence européen spécifique pour les personnes sourdes et malentendantes : contact par SMS
114	

POUR EN SAVOIR PLUS

Le site internet dédié à la prévention des accidents domestiques et la qualité de l'air intérieur.

www.prevention-maison.fr

Le site internet de l'ARS de Normandie avec sa page dédiée à l'environnement intérieur, accessible dans la rubrique « Santé et prévention » au sein de l'onglet « Santé et environnement ». On y retrouve tous les documents de communication et d'information à télécharger : brochures, dépliants, guides, affiches, spots radio, vidéos, ...

www.normandie.ars.sante.fr

Ecole du Roselin - RPI Cauvicourt-Gouvix-Urville

Visite de l'exposition de Quilly à Bretteville/Laize



Les enfants de l'école sont allés visiter l'exposition d'œuvres d'art à l'église de Quilly. Cette année, le Congo Brazzaville était à l'honneur. Les tableaux et sculptures ont beaucoup inspiré les élèves.



Nous avons aussi été invités par la mairie de Bretteville à voir le spectacle de contes et musique à la salle des fêtes. Un magnifique moment !

Promenade en forêt de Grimbosq



Tous les enfants des classes maternelles se sont rendus en forêt de Grimbosq. L'occasion, au retour, de réaliser de belles productions en classe.



Prévisions d'effectifs année 2020-2021

N'hésitez pas à vous faire connaître, le plus rapidement possible, si vous avez des enfants susceptibles d'être nouvellement scolarisés à l'école du RPI en 2020-2021.

mail : Ce.0142150L@ac-caen.fr

Tél : 02 31 23 50 88

Vue des Associations

Association pour la restauration de l'église d'Urville : Comme l'an passé, notre association était présente au mois de septembre au forum des associations de Bretteville sur Laize : l'occasion de continuer à nous faire connaître au sein du Cingal et de rencontrer d'autres associations avec lesquelles nous pourrions envisager de proposer des animations communes dans les mois et années à venir.



Les journées du patrimoine nous ont permis de proposer une ballade découverte au sein de village en s'attardant sur des lieux chargés d'histoire : la place de la mare, la gare, l'église, le lavoir ... Malgré un temps maussade, les visiteurs ont répondu présents et partagés un apéritif offert par l'association suivi d'un pique-nique/barbecue.

Nous terminons cette année riche en événements par une excellente nouvelle : la chapelle Saint Vigor est totalement restaurée et remontée. Grâce à vos dons à la Fondation du Patrimoine, vous avez largement contribué au financement de notre premier projet.

Nous espérons que la prochaine équipe municipale aura à cœur de poursuivre à nos côtés de nouveaux projets de restauration pour la préservation du patrimoine urvillais.

L'Art de Peindre Ensemble : l'association l'art de peindre ensemble poursuit son activité avec 13 artistes qui évoluent dans l'aquarelle, huile, dessin, acrylique, fusain, etc. Nous avons exposé à Saint Aignan De Cramenil en mai 2018 avec l'association du club photo. Cette année, les membres se sont donnés pour thème « les vieilles maisons d'Urville » en vue d'une exposition courant 2020.



Société de chasse : Avec le temps, les pratiques sportives ou ludiques suivent l'évolution et s'adaptent aux nouvelles règles du vivre ensemble et du respect d'autrui.

Ainsi, la pratique de la chasse suit elle cette évolution et a fait l'objet de nombreuses mesures et lois encadrant de façon quelque peu rigide cette discipline pratiquée par plus d'un million d'individus sur l'ensemble du territoire.

Malgré les restrictions qui sont imposées, notre petite société de chasse bénéficie toujours du soutien des propriétaires qui mettent leurs terres à disposition et de la municipalité qui, tous les ans, alloue une allocation substantielle à notre association. Qu'ils en soient vivement remerciés !

Ainsi notre société, forte de sa trentaine d'adhérents, poursuit ses efforts pour dynamiser la chasse par ses lâchers et ses liens étroits et respectueux avec les propriétaires.

C'est en persistant dans cette attitude et un comportement irréprochable que nous pourrions poursuivre la pratique de notre sport favori.

Pour ce qui concerne cette saison, il est notable qu'elle fut un peu moins bonne que la précédente, même si nous avons pu constater un sensible regain de lièvres.

En espérant que cette tendance s'affirmera, le bureau souhaite à toutes et tous une belle fin de saison.

Club des Retrouvailles : Tout d'abord, le club souhaite apporter toutes ses condoléances à la famille de Janine PARIS qui nous a quitté après 18 ans à la présidence de notre club. Suite à son décès, nous avons donc procédé le 24 octobre à l'élection d'un nouveau bureau :

-Présidente : Béatrice EVANDRE

-Secrétaire : Anna Marie LEBOURGEOIS

-Trésorière : Nicole PIATAKOFF

A ce jour, le Club des Retrouvailles compte 26 adhérents et vous invite à participer un jeudi sur deux à un après midi détente (jeux de cartes) suivi d'un goûter.

Le 8 décembre, aura lieu le repas de Noël pour les adhérents en collaboration avec le club de Grainville Langannerie.

Joyeux Noël à toutes et tous, et bonne et heureuse année 2020.

Comité des Fêtes : Dimanche 23 juin, 91 cyclistes amateurs et 31 randonneurs se sont rassemblés dans une ambiance conviviale et sportive à l'ancienne école publique pour le traditionnel rallye vélorando. Le rallye-vélo, agrémenté d'étapes récréatives, où les participants ont pu exercer leurs talents d'adresse, s'est déroulé sur la journée et a permis aux participants de découvrir les paysages des communes du Cingal. Les 31 randonneurs, par des chemins ombragés ont découvert les alentours de la commune d'Urville.

Même si la chaleur et la fatigue ont contraint certains à limiter leur participation aux épreuves cyclistes et pédestres du matin, environ 150 convives se sont régalés le midi autour d'un méchoui, barbecue. Tous les participants sont repartis avec chacun un lot et très satisfaits de leur belle journée et de l'organisation efficace et sympathique du Comité des Fêtes.

La vitesse n'assure pas les participants de la victoire, mais c'est la réussite aux jeux proposés sur le parcours qui détermine le classement final.



Le dimanche 15 septembre 2019 avec une météo très favorable, soleil et chaleur, la Foire aux greniers a connu un super succès avec 134 exposants occupant 700 mètres de linéaire, des visiteurs très nombreux tout au long de la journée, une réussite qui se confirme d'année en année. Nous remercions tous les exposants et les visiteurs et cette belle affluence est la meilleure des récompenses pour les membres du Comité et son président.

Le loto du 23 novembre a encore fait un carton plein cette année avec 220 participants. Un succès qui se confirme d'année en année. Et le lendemain, la bourse aux jouets a clôturé ce beau week end.

Aide activités extra-scolaires

Cette année encore, une aide de 30€ par enfant est versée par la commune pour les frais d'inscription 2019-2020 à leurs activités extra-scolaires (sports, associations, clubs, artistiques, centre de loisirs, etc).

Afin de pouvoir en bénéficier, merci d'apporter à la mairie un justificatif de facture acquittée ainsi qu'un RIB.

Date limite de dépôt : 31/01/2020

*Joyeuses fêtes
Bonne et heureuse année 2020*

Informations pratiques

<p style="text-align: center;">MAIRIE</p> <p>Accueil du public</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10h-12h lundi, mardi, mercredi, vendredi • 16h-18h lundi, jeudi <p>Tél / Fax : 02 31 23 54 08 ou 09 63 51 06 29</p> <p>Email : mairie.urville1@wanadoo.fr</p> <p>https://urville-cingal.suisse-normande.com.</p>	<p style="text-align: center;">LOCATION SALLE</p> <p>Pour tout renseignement, contacter la Mairie</p> <p>Tarifs week end :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Habitants : 250€ + fonctionnement • Extérieurs : 530€ + fonctionnement 	<p style="text-align: center;">ORDURES MENAGERES</p> <p style="text-align: center;">Calendrier prévisionnel des collectes</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>JANV</th> <th>FEV</th> <th>MARS</th> <th>AVRIL</th> <th>MAI</th> <th>JUIN</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1 M</td><td>1 S</td><td>1 D</td><td>1 M</td><td>1 V</td><td>1 L</td></tr> <tr><td>2 J</td><td>2 D</td><td>2 L</td><td>2 J</td><td>2 S</td><td>2 M</td></tr> <tr><td>3 V</td><td>3 L</td><td>3 M</td><td>3 V</td><td>3 D</td><td>3 M</td></tr> <tr><td>4 S</td><td>4 M</td><td>4 M</td><td>4 S</td><td>4 L</td><td>4 J</td></tr> <tr><td>5 D</td><td>5 M</td><td>5 J</td><td>5 D</td><td>5 M</td><td>5 V</td></tr> <tr><td>6 L</td><td>6 J</td><td>6 V</td><td>6 L</td><td>6 M</td><td>6 S</td></tr> <tr><td>7 M</td><td>7 V</td><td>7 S</td><td>7 M</td><td>7 J</td><td>7 D</td></tr> <tr><td>8 M</td><td>8 S</td><td>8 D</td><td>8 M</td><td>8 V</td><td>8 L</td></tr> <tr><td>9 J</td><td>9 D</td><td>9 L</td><td>9 J</td><td>9 S</td><td>9 M</td></tr> <tr><td>10 V</td><td>10 L</td><td>10 M</td><td>10 V</td><td>10 D</td><td>10 M</td></tr> <tr><td>11 S</td><td>11 M</td><td>11 M</td><td>11 S</td><td>11 L</td><td>11 J</td></tr> <tr><td>12 D</td><td>12 M</td><td>12 J</td><td>12 D</td><td>12 M</td><td>12 V</td></tr> <tr><td>13 L</td><td>13 J</td><td>13 V</td><td>13 L</td><td>13 M</td><td>13 S</td></tr> <tr><td>14 M</td><td>14 V</td><td>14 S</td><td>14 M</td><td>14 J</td><td>14 D</td></tr> <tr><td>15 M</td><td>15 S</td><td>15 D</td><td>15 M</td><td>15 V</td><td>15 L</td></tr> <tr><td>16 J</td><td>16 D</td><td>16 L</td><td>16 J</td><td>16 S</td><td>16 M</td></tr> <tr><td>17 V</td><td>17 L</td><td>17 M</td><td>17 V</td><td>17 D</td><td>17 M</td></tr> <tr><td>18 S</td><td>18 M</td><td>18 M</td><td>18 S</td><td>18 L</td><td>18 J</td></tr> <tr><td>19 D</td><td>19 M</td><td>19 J</td><td>19 D</td><td>19 M</td><td>19 V</td></tr> <tr><td>20 L</td><td>20 J</td><td>20 V</td><td>20 L</td><td>20 M</td><td>20 S</td></tr> <tr><td>21 M</td><td>21 V</td><td>21 S</td><td>21 M</td><td>21 J</td><td>21 D</td></tr> <tr><td>22 M</td><td>22 S</td><td>22 D</td><td>22 M</td><td>22 V</td><td>22 L</td></tr> <tr><td>23 J</td><td>23 D</td><td>23 L</td><td>23 J</td><td>23 S</td><td>23 M</td></tr> <tr><td>24 V</td><td>24 L</td><td>24 M</td><td>24 V</td><td>24 D</td><td>24 M</td></tr> <tr><td>25 S</td><td>25 M</td><td>25 M</td><td>25 S</td><td>25 L</td><td>25 J</td></tr> <tr><td>26 D</td><td>26 M</td><td>26 J</td><td>26 D</td><td>26 M</td><td>26 V</td></tr> <tr><td>27 L</td><td>27 J</td><td>27 V</td><td>27 L</td><td>27 M</td><td>27 S</td></tr> <tr><td>28 M</td><td>28 V</td><td>28 S</td><td>28 M</td><td>28 J</td><td>28 D</td></tr> <tr><td>29 M</td><td>29 S</td><td>29 D</td><td>29 M</td><td>29 V</td><td>29 L</td></tr> <tr><td>30 J</td><td>30 L</td><td>30 J</td><td>30 S</td><td>30 M</td><td></td></tr> <tr><td>31 V</td><td></td><td>31 M</td><td></td><td>31 D</td><td></td></tr> </tbody> </table> <p> ■ Ordures ménagères ■ Benne déchets verts ■ Déchets recyclables ■ Distribution sacs (préau ancienne école, 16h-19h) </p> <p>(dates benne déchets verts et distribution sacs non connue au moment de l'impression du bulletin, consultez le site http://www.smictomdelabruyere.fr/ pour les mises à jour)</p> <p>Sortir les poubelles la veille au soir du ramassage En cas de non-ramassage, contacter le SMICTOM et ne pas laisser vos sacs sur la voie publique</p>	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L	2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M	3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M	4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J	5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S	7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D	8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L	9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M	10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M	11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J	12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S	14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D	15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L	16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M	17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M	18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J	19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S	21 M	21 V	21 S	21 M	21 J	21 D	22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L	23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M	24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M	25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J	26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S	28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 D	29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L	30 J	30 L	30 J	30 S	30 M		31 V		31 M		31 D	
JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN																																																																																																																																																																																													
1 M	1 S	1 D	1 M	1 V	1 L																																																																																																																																																																																													
2 J	2 D	2 L	2 J	2 S	2 M																																																																																																																																																																																													
3 V	3 L	3 M	3 V	3 D	3 M																																																																																																																																																																																													
4 S	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J																																																																																																																																																																																													
5 D	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V																																																																																																																																																																																													
6 L	6 J	6 V	6 L	6 M	6 S																																																																																																																																																																																													
7 M	7 V	7 S	7 M	7 J	7 D																																																																																																																																																																																													
8 M	8 S	8 D	8 M	8 V	8 L																																																																																																																																																																																													
9 J	9 D	9 L	9 J	9 S	9 M																																																																																																																																																																																													
10 V	10 L	10 M	10 V	10 D	10 M																																																																																																																																																																																													
11 S	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J																																																																																																																																																																																													
12 D	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V																																																																																																																																																																																													
13 L	13 J	13 V	13 L	13 M	13 S																																																																																																																																																																																													
14 M	14 V	14 S	14 M	14 J	14 D																																																																																																																																																																																													
15 M	15 S	15 D	15 M	15 V	15 L																																																																																																																																																																																													
16 J	16 D	16 L	16 J	16 S	16 M																																																																																																																																																																																													
17 V	17 L	17 M	17 V	17 D	17 M																																																																																																																																																																																													
18 S	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J																																																																																																																																																																																													
19 D	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V																																																																																																																																																																																													
20 L	20 J	20 V	20 L	20 M	20 S																																																																																																																																																																																													
21 M	21 V	21 S	21 M	21 J	21 D																																																																																																																																																																																													
22 M	22 S	22 D	22 M	22 V	22 L																																																																																																																																																																																													
23 J	23 D	23 L	23 J	23 S	23 M																																																																																																																																																																																													
24 V	24 L	24 M	24 V	24 D	24 M																																																																																																																																																																																													
25 S	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J																																																																																																																																																																																													
26 D	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V																																																																																																																																																																																													
27 L	27 J	27 V	27 L	27 M	27 S																																																																																																																																																																																													
28 M	28 V	28 S	28 M	28 J	28 D																																																																																																																																																																																													
29 M	29 S	29 D	29 M	29 V	29 L																																																																																																																																																																																													
30 J	30 L	30 J	30 S	30 M																																																																																																																																																																																														
31 V		31 M		31 D																																																																																																																																																																																														
<p style="text-align: center;">NAISSANCES</p> <p>Hugo MARCHADOUR 02/08/2019 Myla ANANDARAT 30/08/2019 Sacha LEBARBEY 22/11/2019</p> <p style="text-align: center;">DECES</p> <p>Claude THERESE 19/08/2019 Janine PARIS 14/09/2019</p>	<p style="text-align: center;">MARIAGES</p> <p>Angélique GAUTIER et William LEMIERE 29/06/2019 Sylvie FROUDIERE et Michaël GABLIER 29/06/2019 Chloé MOUTINHO et Paul RATEL 17/08/2019 Christelle BUCHY et Fabrice ROYER 24/08/2019 Adeline LOUIS et Arnaud MOISSON 31/08/2019 Béatrice THOMMEREL et Dominique GONSALVES 31/08/2019 Katy BRENNER et Xavier BINET 21/09/2019</p>																																																																																																																																																																																																	
<p>EVENEMENTS A VENIR</p> <p>20 Décembre : Colis des anciens</p> <p>21 Décembre : Messe + visite église et crèche organisée par l'Association pour la Restauration de l'Eglise et le Secours Catholique</p> <p>22 Décembre : Visite du Père Noël</p> <p>11 Janvier : Vœux du maire</p> <p>14 Mars : Soirée dansante organisée par le Comité des Fêtes</p> <p>21 Mars : Loto organisé par l'Association pour la Restauration de l'Eglise</p>																																																																																																																																																																																																		
<p style="text-align: center;">ASSOCIATIONS</p> <p>Atelier Théâtre : Contact : 06 64 85 55 40</p> <p>Chasse : Président : Jean Michel LENEVEU 02 31 44 55 30 Contact : Francis DAUZATS 06 61 59 02 54</p> <p>Comité des Fêtes : Président : Michel LEGRIGEOIS 02 31 23 21 35</p> <p>Club des Retrouvailles : Président : poste vacant Contact : Anne Marie LEBOURGEOIS 02 31 23 80 71</p> <p>Comité de jumelage du Cingal : Présidente : Anne Marie BRETEAU Contact : Marielle DAUZATS 06 19 91 01 25</p> <p>Pêche : Président : André PIATAKOFF Contact : Catherine QUERTINMONT 02 31 23 82 44</p> <p>Peinture : Présidente : Béatrice EVANDRE 07 62 86 42 42</p> <p>Restauration de l'église : Président : Gilbert CABIOC'H 07 82 80 01 40</p>																																																																																																																																																																																																		
<p style="text-align: center;">DECHETTERIE SUEZ</p> <p style="text-align: center;">LES AUCRAIS</p> <p>Pôle Environnement de la Bruyère 14190 URVILLE Tél : 02 31 23 58 31 / www.suez.fr</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>MARS → OCTOBRE</th> <th>NOVEMBRE → FEVERIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>LUNDI</td><td>FERME</td><td>FERME</td></tr> <tr><td>MARDI</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td></tr> <tr><td>MERCREDI</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td></tr> <tr><td>JEUDI</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td></tr> <tr><td>VENDREDI</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td><td>9h-11h45 13h30-16h45</td></tr> <tr><td>SAMEDI</td><td>9h-11h45 FERME</td><td>9h-11h45 FERME</td></tr> </tbody> </table>		MARS → OCTOBRE	NOVEMBRE → FEVERIER	LUNDI	FERME	FERME	MARDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45	MERCREDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45	JEUDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45	VENDREDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45	SAMEDI	9h-11h45 FERME	9h-11h45 FERME	<p style="text-align: center;">DECHETTERIE</p> <p style="text-align: center;">SAINT MARTIN DE FONTENAY</p> <p>Réservé aux usagers munis d'un badge. Pour l'obtenir, www.smictomdelabruyere.fr ou aux locaux administratifs du SMICTOM à GOUVIX.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>MARS → OCTOBRE</th> <th>NOVEMBRE → FEVERIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>LUNDI</td><td>10h-12h 14h-18h</td><td>10h-12h 14h-16h45</td></tr> <tr><td>MARDI</td><td>FERME</td><td>FERME</td></tr> <tr><td>MERCREDI</td><td>10h-12h 14h-18h</td><td>10h-12h 14h-16h45</td></tr> <tr><td>JEUDI</td><td>10h-12h FERME</td><td>10h-12h FERME</td></tr> <tr><td>VENDREDI</td><td>FERME 14h-18h</td><td>FERME 14h-16h45</td></tr> <tr><td>SAMEDI</td><td>9h-12h 13h30-18h</td><td>10h-12h 13h30-16h45</td></tr> </tbody> </table>		MARS → OCTOBRE	NOVEMBRE → FEVERIER	LUNDI	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-16h45	MARDI	FERME	FERME	MERCREDI	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-16h45	JEUDI	10h-12h FERME	10h-12h FERME	VENDREDI	FERME 14h-18h	FERME 14h-16h45	SAMEDI	9h-12h 13h30-18h	10h-12h 13h30-16h45	<p style="text-align: center;">SMICTOM</p> <p style="text-align: center;">DE LA BRUYERE</p> <p>Locaux administratifs - GOUVIX Tél : 02 31 23 84 63 Email : smictomdelabruyere@gmail.com</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th>MARS → OCTOBRE</th> <th>NOVEMBRE → FEVERIER</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>LUNDI</td><td>9h-12h30 13h30-17h</td><td>9h-12h30 13h30-17h</td></tr> <tr><td>MARDI</td><td>9h-12h30 13h30-17h</td><td>9h-12h30 13h30-17h</td></tr> <tr><td>MERCREDI</td><td>9h-12h30 13h30-17h</td><td>9h-12h30 13h30-17h</td></tr> <tr><td>JEUDI</td><td>9h-12h30 13h30-18h</td><td>9h-12h30 13h30-18h</td></tr> <tr><td>VENDREDI</td><td>9h-12h30 13h30-16h</td><td>9h-12h30 13h30-16h</td></tr> <tr><td>SAMEDI</td><td colspan="2">Ouvert de 9h à 12h le premier samedi du mois</td></tr> </tbody> </table>		MARS → OCTOBRE	NOVEMBRE → FEVERIER	LUNDI	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	MARDI	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	MERCREDI	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h	JEUDI	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h	VENDREDI	9h-12h30 13h30-16h	9h-12h30 13h30-16h	SAMEDI	Ouvert de 9h à 12h le premier samedi du mois																																																																																																																																		
	MARS → OCTOBRE	NOVEMBRE → FEVERIER																																																																																																																																																																																																
LUNDI	FERME	FERME																																																																																																																																																																																																
MARDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45																																																																																																																																																																																																
MERCREDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45																																																																																																																																																																																																
JEUDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45																																																																																																																																																																																																
VENDREDI	9h-11h45 13h30-16h45	9h-11h45 13h30-16h45																																																																																																																																																																																																
SAMEDI	9h-11h45 FERME	9h-11h45 FERME																																																																																																																																																																																																
	MARS → OCTOBRE	NOVEMBRE → FEVERIER																																																																																																																																																																																																
LUNDI	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-16h45																																																																																																																																																																																																
MARDI	FERME	FERME																																																																																																																																																																																																
MERCREDI	10h-12h 14h-18h	10h-12h 14h-16h45																																																																																																																																																																																																
JEUDI	10h-12h FERME	10h-12h FERME																																																																																																																																																																																																
VENDREDI	FERME 14h-18h	FERME 14h-16h45																																																																																																																																																																																																
SAMEDI	9h-12h 13h30-18h	10h-12h 13h30-16h45																																																																																																																																																																																																
	MARS → OCTOBRE	NOVEMBRE → FEVERIER																																																																																																																																																																																																
LUNDI	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h																																																																																																																																																																																																
MARDI	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h																																																																																																																																																																																																
MERCREDI	9h-12h30 13h30-17h	9h-12h30 13h30-17h																																																																																																																																																																																																
JEUDI	9h-12h30 13h30-18h	9h-12h30 13h30-18h																																																																																																																																																																																																
VENDREDI	9h-12h30 13h30-16h	9h-12h30 13h30-16h																																																																																																																																																																																																
SAMEDI	Ouvert de 9h à 12h le premier samedi du mois																																																																																																																																																																																																	